Image not found or type unknown

succession immobiliaire

Par **DZ**, le **22/02/2019** à **08:51**

Bonjour,

suite à l'article sur la fredha, il y a plusieurs question que je me pose. Mon père est décédé depuis quelques années et ma mère et lui avaient fait construire une maison en Algérie. Ma mère voudraient faire un partage à parts égales du bien immobilier entre nous les enfants filles / garçons, nous sommes tous d'accord.

- Est-il possible de faire cette demande lors de la rédaction de la fredha?

- Est-ce qu'un testament auprès du notaire précisant que ma mère laisse le bien pour ses enfants à partager à parts égales serait suffisant?

- Faut-il faire établir les 2 documents?

- Y-a-t-il une autre procédure?

merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés